



Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

Demande de permis du Saskatchewan Research Council
pour le projet de remise en état du site Gunnar



PFP

Programme de financement
des participants

Le 2 mai 2014



Décision de la CCSN concernant l'allocation du financement des participants pour la demande de permis du Saskatchewan Research Council concernant le projet de remise en état du site Gunnar

Le 16 décembre 2013, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a annoncé qu'elle offrait jusqu'à 25 000 \$, dans le cadre de son Programme de financement des participants (PFP), afin d'aider les particuliers, les groupes autochtones et d'autres parties intéressées à prendre part à l'audience de la Commission sur la demande de permis présentée par le Saskatchewan Research Council pour le projet de remise en état du site Gunnar. Ce financement doit servir à examiner la demande de permis et les documents connexes. Conformément aux modalités et conditions du PFP de la CCSN, les demandes en lien avec la phase d'examen de l'évaluation environnementale du projet Gunnar n'étaient pas admissibles à un financement, puisque l'Agence canadienne d'évaluation environnementale avait déjà offert un financement pour cette phase du processus d'examen réglementaire. La date limite pour soumettre une demande d'aide financière à la CCSN était le 31 janvier 2014.

Contexte

La CCSN a rendu disponible une aide financière pour :

- la communication de renseignements nouveaux, distincts et utiles à la CCSN au moyen d'interventions éclairées et relatives au sujet étudié
- aider les parties intéressées à se préparer et à participer au processus d'audience publique de la Commission pour le sujet à l'étude, qui aura lieu en août 2014 à Ottawa (Ontario)

Un Comité d'examen de l'aide financière (CEAF), indépendant de la CCSN, a été formé pour examiner les demandes d'aide reçues par l'administrateur du PFP de la CCSN, et pour formuler des recommandations à la CCSN sur l'allocation d'un montant maximal de 25 000 \$ aux demandeurs admissibles.

Les membres du CEAF étaient M. Guy Riverin, expert en évaluation environnementale et fonctionnaire fédéral à la retraite, M^{me} Heather Jarrett, experte en évaluation environnementale et fonctionnaire fédérale à la retraite, et M. Bruce Young, directeur à la retraite de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Le 14 février 2014, les membres du CEAF se sont rencontrés pour examiner cinq demandes d'aide financière reçues par la CCSN. Le montant total demandé s'élevait à 81 733,00 \$.

Admissibilité et critères relatifs au financement

Les demandeurs admissibles comprenaient des particuliers, des groupes autochtones ou des sociétés à but non lucratifs qui devaient satisfaire à l'une des exigences suivantes :

- avoir un intérêt direct et local dans le projet, notamment vivre à proximité du secteur du projet ou y posséder des biens fonciers;
- avoir des connaissances traditionnelles autochtones ou une perception de la collectivité locale pouvant être utiles au projet proposé;

- porter un intérêt aux incidences éventuelles du projet sur les terres visées par un traité ou un règlement, un territoire traditionnel ou les revendications et droits connexes;
- prévoir fournir à la Commission des renseignements à valeur ajoutée en lien avec le mandat de la CCSN et la question à débattre devant la Commission.

D'autres facteurs ont aussi été pris en compte par le CEAF :

La mesure dans laquelle le demandeur :

- peut fournir une expertise provenant de sources professionnelles crédibles et dignes de confiance;
- représente, d'une seule voix, plusieurs parties directement touchées par la question à l'étude;
- n'a pas accès à d'autres sources de financement pour soutenir la présentation de commentaires sur la question à l'étude.

La mesure dans laquelle la proposition en vue d'une aide financière, la nature des activités et les frais associés :

- sont raisonnables par rapport à la question à l'étude;
- correspondent à la portée de la question et de l'aide financière maximale disponible;
- ne dédoublent ni ne chevauchent les travaux entrepris par d'autres;
- ne traitent pas de questions déjà abordées dans le cadre normal des activités du demandeur.

Le Comité a également vérifié si chaque demande de financement était complète, reçue dans les délais fixés, raisonnable et justifiable à l'égard de la question à l'étude.

Décision à l'égard du Programme de financement des participants de la CCSN

La CCSN a étudié attentivement les recommandations formulées par le CEAF indépendant au sujet de l'allocation de fonds à l'égard de la demande de permis du Saskatchewan Research Council pour le projet de remise en état du site Gunnar.

En ce qui concerne les demandeurs d'aide financière pour la question à l'étude, la CCSN accepte toutes les recommandations du CEAF, à l'exception de la recommandation de ne pas financer le Prince Albert Grand Council, puisqu'elle a conclu que la proposition et la participation du Prince Albert Grand Council au processus d'audience de la Commission pour le projet de remise en état du site Gunnar profiteront à la Commission. De plus, la CCSN approuve le remboursement d'un montant maximal de 35 250,00 \$ pour les bénéficiaires suivants.

| Demandeur | Montant maximal disponible |
|---|-----------------------------------|
| Première Nation Denesuline de Black Lake | 9 000,00 \$ |
| Première Nation Denesuline de Fond-du-Lac | 11 000,00 \$ |
| Prince Albert Grand Council | 8 000,00 \$ |
| Saskatchewan Environmental Society | 5 100,00 \$ |

| | |
|------------------------------|---------------------|
| Uranium City Métis Local #50 | 2 150,00 \$ |
| TOTAL | 35 250,00 \$ |

Pour que les fonds soient versés, les bénéficiaires doivent signer un accord de contribution qui précise le montant maximal approuvé pour leur proposition et les produits livrables qui doivent être fournis pour l'audience publique de la CCSN.

Pour en savoir plus sur le PFP de la CCSN, veuillez lire le [Guide du PFP](#).

Renseignements supplémentaires : Adam Levine, administrateur du Programme de financement des participants | Commission canadienne de sûreté nucléaire | 613-943-7431 | pfp@cnsccsn.gc.ca

Gouvernement du Canada